



Sécuriser ses financements en coûts réels

La formation porte sur tous les aspects financiers d'un projet Horizon Europe en coûts réels : règles de participation et de financement, forme de coûts, règles d'éligibilité par type de coûts (personnels, autres coûts directs, tierces parties) ; versement de la subvention, rapports financiers et audits. Elle vous permet ainsi de sécuriser vos déclarations financières en coûts réels et de prévenir les risques en cas d'audit financier.

Objectifs pédagogiques

Comprendre les principes de financement d'Horizon Europe.
Maîtriser l'éligibilité et les règles de calcul des différents types de coûts.
Prévenir les risques de rejets de dépenses en cas d'audit.

Prérequis

Aucun. Formation ouverte aux débutants, primo accédant à un financement européen.

Pour qui

Directeurs financiers, chargés de projets, chargés du suivi financier de projets européens, chercheurs, directeurs d'entreprises, comptables, contrôleurs de gestion.

Modalités pédagogiques

Un exposé théorique enrichi d'exemples, de quiz et de mise en pratique, suivi d'échanges interactifs. Un support de formation, une bibliographie.

Où

Session en distanciel (visioconférence sur Teams).

Évaluation

Un questionnaire d'évaluation, à compléter en ligne en fin de session, permet aux participants d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.

Présence

Un certificat de réalisation est transmis aux participants à l'issue de la formation.

10h00 Accueil et objectifs de la formation

10h15 Horizon Europe : les règles de participation et de financement

Critères de participation
Règles et taux de financement
Connaître les coûts éligibles
Compléter l'annexe budgétaire

11h15 Déclarer ses coûts de personnels

Types de personnels éligibles
Les options disponibles (coûts moyens, coûts réels, coûts unitaires)
Éléments de rémunérations éligibles
Calcul du taux journalier
Enregistrement du temps passé

Mise en pratique

12h30 Pause déjeuner

14h00 Les autres coûts directs

Frais de mission
Amortissement des équipements
Consommables et prestations de service

14h45 Les tierces parties

Associer ses tutelles ou filiales au projet
Partenaire associé au projet
Comptabiliser la mise à disposition de ressources
Différencier la sous-traitance et l'achat de biens, travaux et services

15h00 Le versement de la subvention et les rapports

Calendrier et modalités de versement du financement
Rapport continu, rapport périodique et rapport final

15h45 Les autres contrôles applicables

Certification des états financiers (CFS)
Contrôles et audits

16h00 Questions & Réponses

Fin de la formation



Ouvert à tous



4h30



Distanciel



500 € HT



Renseignements, inscriptions, accessibilité PSH :
Valérie Philippart - Tél : 01 55 35 25 50 - formation@anrt.asso.fr

Nos formations sont accessibles jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de session.
L'ANRT est certifiée Qualiopi pour la catégorie « actions de formation ». Possibilité de prise en charge par les fonds publics ou mutualisés, dont les OPCO (sous réserve de leur accord préalable).
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11755659875 auprès du préfet de région d'Île-de-France.